

Dans ce numéro :

Retard pour la 8	1
Etat Civil	1
Le Mot du Maire	1/2
Sapeur Pompier	2
Conseils Municipaux	2/3 + encart
Travaux	3
Ramassage OM	3
Listes électorales	4
Crèche vivante	4
Recensement	encart



La lettre ... saison 2

Commission Communication : un peu de retard pour la lettre n°8, mais de bonnes décisions pour le site Internet et la page Facebook

Quand on me disait que la dernière lettre datait de février 2016, je ne voulais pas y croire, mais en consultant les comptes-rendus des Conseils Municipaux non publiés, en effet! le temps a passé très vite, trop vite, et malgré notre bulletin annuel « **version Tour de France** » de juillet, pas d'infos concrètes ont été publiées depuis la lettre n°7 et je voudrais m'en excuser auprès de vous en tant qu'Adjoint délégué à la communication.

Donc pas moins de 6 Conseils

municipaux sont présentés dans cette lettre, car ce n'est pas parce que l'on communique peu que l'on ne travaille pas. Il faut également rappeler que les comptes-rendus complets sont téléchargeables sur le site Internet rubrique : Vie Municipale, Conseil municipal, comptes-rendus des Conseils municipaux, dès qu'ils ont été validés par la Préfecture.

A propos du Site Internet, nous avons constaté qu'il était nécessaire de passer beaucoup de temps pour réactualiser en temps réel le site et que les

infos qu'il contient soient crédibles et fiables.

Un Portbailais nous a proposé de nous aider à la gestion de cet outil de communication et le Conseil Municipal a accepté cette aide bénévole essentielle. Il s'occupera également de la page Facebook de la Mairie de Port-Bail, qui depuis quelques jours est « réactive ». Merci pour son aide. Il ne nous manque plus qu'un traducteur pour la version Anglophone qui aujourd'hui est désuète.

Serge Laidet

Commission Communication

Le « Grand Cotentin », c'est fait, et il faudra 2 ans pour l'organiser et le mettre en place ...

Une année passe vraiment très vite. Ainsi, nous voilà déjà à un mois de Noël avec une multitude de belles choses qui vont être organisées en ces moments de solidarité, de partage et d'espérance.

Ce sera la Crèche vivante avec sa cohorte d'acteurs plus vrais que nature, et pour la première fois, la municipalité a imaginé un marché de Noël féerique, place Laquaine autour d'un beau sapin accompagné de six chalets de Noël

que nos services techniques ont fabriqués. Cette manifestation est organisée par l'Association des Parents d'Elèves de l'école primaire.

N'oublions pas le Téléthon qui se déroulera cette année à Barneville-Carteret, une vraie bonne raison d'exprimer sa générosité et de passer une agréable soirée.

Nous aurons également l'occasion de retravailler sur les communes nouvelles avec

Denneville, Saint Lô d'Ourville et Fierville. L'arrivée de la Communauté d'Agglomération du Cotentin aujourd'hui est une réalité. Cette nouvelle collectivité existera officiellement le 1 janvier 2017. Pour permettre à nos concitoyens d'être entendus sur les problèmes de vie quotidienne, il a été convenu de la mise en place d'un « Conseil du Territoire », instance composée uniquement des maires des communes ...(suite page 2)

Etat Civil

Du 01/02/2016 au
31/10/2016

Naissance

Billard Louis	13/03
Laisné Gabrielle	27/05
Hue Eléna	16/06
Geisler Lubin	19/06
Thoulin Kathleen	15/08

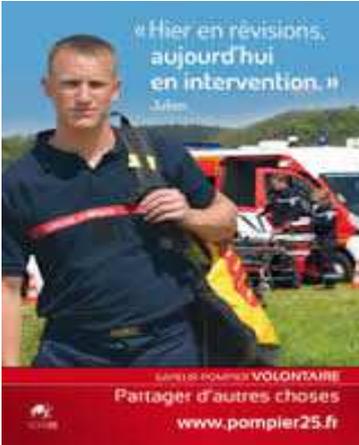
Mariage

Levilland Philippe et Vasselin Noémie	30/04
Blosse Jean Christophe et Michel Tiffany	04/06
Tressard Henry et Hole Adeline	11/06
Ghesquiers Sébastien et Lacotte Gaëlle	25/06
Duchatel Francis et Duszak Christine	17/09
Ponsot Alain et Larcher Pauline	08/10
Vaudort Hubert et Nicolle Jacqueline	22/10

Décès

Quentin Jacques	65 ans
Balliam Marcelle	86 ans
Brua Jeannine	92 ans
Barone Lilliane	70 ans
Gentes Pascal	53 ans
Loret Ferdinand	46 ans
Quenault Jean Robert	80 ans
Grandin Andrée	85 ans
Artu Christian	51 ans
Lepicard Serge	67 ans
Vrac Jeannine	92 ans
Juste Marcel	93 ans
Leruez Michel	71 ans
Fichter Chantal	65 ans
Adam Christian	69 ans
Eeckhout Jean-Pol	59 ans

Sapeur Pompier Volontaire



Le Centre de Secours de Port-Bail a besoin de vous, pour étoffer ses équipes et remplir ses missions de service public

Principales conditions d'engagement

La loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des SPV et son cadre juridique définit :

«l'engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire comme une activité reposant sur le volontariat et le bénévolat, exercée dans des conditions qui lui sont propres».

Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions.

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs
- Résider légalement en France
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions

[Remplir les conditions d'aptitudes médicales et physiques](#)

Tous les renseignements au Centre de Secours le plus proche de chez vous.

Le mot du maire suite ...

membres des anciennes communautés à deux exceptions près, qui siègera sur le site de l'ancienne communauté et qui recueillera les doléances de nos administrés des 16 communes, pour une intervention immédiate afin de régler un problème ponctuel après accord de la nouvelle communauté du Cotentin. Un maire coopté par ses pairs, devrait en assurer la présidence. Durant deux ans, rien ne changera fondamentalement par rapport à aujourd'hui. C'est seulement après cette date que certaines compétences seront transférées aux communes qui devront en assurer le financement et l'administration. Outre la diminution programmée de la

DGF, le financement de nouvelles compétences, l'arrêt du service instructeur gratuit des permis de construire, les diverses mises aux normes comme l'accessibilité, le financement de ces nouvelles dépenses seront à la charge des communes. C'est la raison pour laquelle nos quatre communes St Lô d'Ourville, Denneville, Fierville et Portbail réfléchissent à une association fusion comme l'ont fait avec succès la plupart des communes qui nous entourent.

Comme vous l'avez constaté, d'importants travaux sont en cours dans l'agglomération. Rue Victor Hugo, mise aux normes des trottoirs et sécurisation du cheminement pour

les collégiens, mise en place de la fibre optique, (une réunion d'information Mimo sera organisée), réhabilitation du logement du presbytère, mise en place des illuminations pour ne citer que ceux-là. Parallèlement, les travaux annuels de curage des fossés vont débiter dans nos hameaux.

Mesdames, messieurs, je reviendrai le 6 janvier lors de mes vœux, pour vous présenter les projets 2017. Je vous souhaite une excellente fin d'année et de bonnes fêtes de Noël.



Une rue Emile Deprez, ancien maire , aux Roquettes

Le conseil municipal s'est réuni mardi 1er mars 2016

Affaires générales

Modification de la composition des commissions "éducation" et "jeunesse et sport"

En remplacement d'Isabelle Voisin et de Sandrine Lelyon conseillères démissionnaires, Raymonde Desproges est élue à l'unanimité dans ces 2 commissions.

Désignation de représentants au projet Coclico (Collecte des Clichés Côtiers)

La Communauté de Communes de la Côte des Isles a validé ce projet qui consiste à surveiller l'évolution du trait de côte (projet de l'IDEM). La commune s'associe à ce projet et désigne Serge Laidet pour le suivre avec René De Smet comme suppléant. Ce projet consiste, pour des volontaires, à suivre l'évolution du trait de côte.

Dénomination de la résidence des Roquettes

Le lotissement étant achevé et gardant le nom des Roquettes, le conseil donne le nom de Emile Desprez (ancien maire) à la rue principale du lotissement.

Domaine des Pins

Le projet de Balnéothérapie n'ayant pu aboutir suite au jugement du Tribunal Administratif n'autorisant pas notre Plan Local d'Urbanisme sur cette zone. Une rencontre a eu lieu avec les services de l'état. En tenant compte du PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) et de l'ancien POS (en vigueur sur cette zone), la commune attend que la DDTM apporte des précisions pour nous donner les possibilités d'aménager ce secteur en conformité avec la loi.

Affaires financières

Attribution de subventions à l'école Henri Vally pour les activités sportives

Une subvention est attribuée par le conseil municipal pour des activités de voile pour les élèves de CM1 et CM2.

La somme de 79,50 € par enfant pour 15 élèves soit un total de 1 192,50 €

Attribution d'une subvention à l'école Henri Vally pour un voyage

Les 11 élèves de CE1 et CE2 vont faire, un voyage d'une journée à JERSEY. La commune participe aux frais du voyage et donne 28 € par élève soit 308 €

Rénovation du logement communal à l'étage de l'ancien presbytère

Une provision de 40 000 € HT est inscrite au budget 2016 pour des travaux qui seront réalisés en régie communale.... (suite page 3)

Conseil suite ...

Etude de faisabilité pour le nouveau gymnase

Le conseil donne son accord à Monsieur le Maire pour engager une mission d'étude de faisabilité avec le cabinet ATECOM pour 9 000 € HT et une tranche conditionnelle de 9 000 € HT soit un total de 18 000 € HT.

Accord pour le terrain multisports

Le conseil donne son accord pour aménager un terrain multisports avec la société

AGORESPACE pour 51 566,40 € TTC dont le terrassement sera réalisé par la Sarl LAJOIE TP pour la somme de 15 754,50 € TTC soit un total de 67 320,90 € TTC.

Travaux du port

Le Conseil municipal a accepté de participer à l'entretien mensuel du port, aux côtés du Département (400 000€ de subvention) et la SPL (Société Publique Locale des Port de la manche) qui gère

le Port de Port-Bail (700 000€ d'emprunt)

Le conseil décide de faire réaliser ces travaux en régie et opte pour la location d'un engin (chargeuse-pelleteuse JCB) pour le désensablement régulier du port pour un coût de 2 047,92 € HT par mois pendant 4 ans avec option d'achat.

Ce matériel sera également utilisé pour des travaux sur la commune.

Travaux d'assainissement collectif début 2017

Le Syndicat intercommunal d'assainissement des eaux usées de Denneville Port-Bail Saint Lô d'Ourville lance dès janvier 2017 des travaux pour créer de nouveaux réseaux d'assainissement collectif à Port-Bail dans les hameaux de Saint Siméon, l'Hôtel Maurin et la Croute au Zay. Ceux-ci devraient durer entre 3 et 4 mois.



Pas d'augmentation des impositions locales. Un budget de 4 316 011€ en équilibre ...

Le conseil municipal s'est réuni mardi 5 avril 2016

Affaires financières

La majeure partie du conseil est consacrée aux budgets : exécution du budget 2015 et prévision du budget primitif 2016.

Approbation des comptes de gestion et administratif 2015 de la commune

Les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes de fonctionnement sont inférieures aux prévisions du budget primitif. Le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés par le conseil présidé par le doyen d'âge Claude Matelot, à l'unanimité.

Vote des taux communaux pour 2016.

Les taux communaux restent inchangés pour l'année 2016

Taxe d'habitation	:18,68 %
Foncier bâti	21,22 %
Foncier non bâti	36,71 %

Approbation du budget primitif 2016 de la commune

La commune prévoit en **fonctionnement** un budget équilibré de 2 661 863,70 €.

La commune prévoit en **investissement** un budget équilibré de 1 754 147,95 €.

Après la lecture du détail des différents tableaux, le conseil approuve à l'unanimité le budget primitif 2016.

Enveloppe globale des subventions 2016 pour les associations

Une enveloppe de 55 000 €, identique à l'an dernier est adoptée et la répartition sera faite lors des réunions des commissions concernées.

Travaux sur Port-Bail Plage

En vue du passage du Tour de France, la rue Pasteur doit être rénovée plus rapidement que prévu. Les voies départementales (D15 et les Mielles) restant à la charge de celui-ci.

Un appel d'offre a réuni 9 Dossiers. Le mieux disant propose de faire les travaux Pour 73 102,19 € TTC.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Affaires générales

Ferme des Mielles : décision de principe sur la cession.

Une option de vente des bâtiments et d'une partie des terrains est à l'étude avec le souhait de maintenir le centre équestre et le restaurant.

Le conseil se prononce pour cette solution à l'exception de deux conseillers qui votent contre et une abstention. L'autre solution proposée serait de faire des travaux pour louer le centre équestre. L'expérience négative des derniers locataires et le coût important des travaux à réaliser pour remettre aux normes (400 000€) a fait pencher la balance vers la vente.

Ramassage des OM pendant les Fêtes

Les services de ramassage des ordures ménagères de la Communauté de Communes renforcent leurs tournées pendant les fêtes de fin d'année en proposant de rétablir la collecte du vendredi, comme en été, pour répondre à une augmentation des volumes pendant les semaines 51 et 52.

Ramassage les lundi 19 et 26 ainsi que les vendredi 23 et 30 décembre.



Bonnes Fêtes de fin d'année

Mairie de Port-Bail

02 33 87 52 00

Télécopie : 02 33 04 39 90

Messagerie : contact@portbail.fr

Directeur de la publication : Guy Cholot

Rédacteur en chef : Serge Laidet

Articles : les membres de la commission communication

Photos : Mairie, Messieurs Cottebrune, Quentin, Office de
Tourisme, Collections privées avec accord, DRAC, Correspondants
de presse locale.

**Retrouvons nous sur notre page
Facebook « mairie de Port-Bail et sur
notre site Internet**



Listes électorales ... quelques jours ...



Il reste quelques jours pour s'inscrire sur les listes électorales, pour participer aux grands enjeux proposés en 2017.

Cette inscription sera close le **31 décembre**

Voter est la garantie de préserver votre choix démocratique



Agenda

4 décembre : Téléthon à Barneville Carteret

10 décembre : régata des culs gelés en aviron à Carteret

10-11 décembre : Marché de Noël place Laquaine

10 au 11 décembre : Village de Noël place Laquaine

10-11-17-18-19 décembre Crèche vivante à Notre-Dame

11 décembre : AG du club des Aînés salle des Sociétés

30 décembre : Pot du Cul de l'An à Notre-Dame

6 janvier : Vœux du Maire salle polyvalente

24 janvier : spectacle de danse hip-hop à la salle omnisports à 21h

29 janvier et 25 février : Foire aux livres à Notre-Dame

19 février : randonnée à Canville La Roque

7 mars : théâtre salle omnisports à 21h

Renseignements, inscriptions, réservations :

Office de Tourisme de la Côte des Isles

Bureau de Port-Bail :
0233040307

Bureau de Barneville:
0233049058

La Nativité

L'église Notre-Dame de Port-Bail change de visage lorsque les lumières de la crèche vivante la font revivre pour notre plus grand plaisir... Ce magnifique spectacle historique, son et lumière, vous raconte les moments forts de la Nativité dans le pur respect des textes.

Entièrement assurée par les bénévoles de l'association **Les Amis de Saint Siméon**, la réalisation est quasi-professionnelle avec des moyens techniques dignes du cinéma : changement de décors en direct, régie lumière informatisée, plus d'une dizaine de jeux de lumière, une bande son originale avec une voix propre à chaque personnage, la présence d'une dizaine d'animaux...

Venez découvrir, dans un village palestinien reconstitué, le quotidien des habitants rythmé par les arrestations et les exactions commanditées par le roi Hérode et les légions romaines. Un véritable plongeon au cœur de l'histoire à ne manquer sous aucun prétexte !

Les séances :

Samedi 10 et dimanche 11 décembre : 14h30 et 16h30

Samedi 17, dimanche 18, lundi 19 et mardi 20 décembre : 14h30, 16h30 et 18h30.

Tarif unique : 6,00 euros / personne. Gratuit pour les moins de 5 ans, assis sur les genoux des adultes.

Réservation fortement conseillée à l'Office de Tourisme de la Côte des Isles :

Bureau de Port-Bail : tél. : 02 33 04 03 07

Bureau de Barneville-Carteret : tél. : 02 33 04 90 58

**Possibilité d'acheter les billets en ligne sur le site de l'Office de
Tourisme de la Côte des Isles**

Modification au bureau municipal, avec une nouvelle conseillère déléguée Fabienne Letellier

Le conseil municipal s'est réuni mardi 3 mai 2016

Avant de commencer l'exécution de l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait part de la démission de Denis Pillet de son poste de conseiller délégué pour raison professionnelle et reste membre du conseil municipal comme conseiller. Il sera remplacé à cette fonction par Fabienne Letellier, qui est félicitée.

Affaires générales

Porter à connaissance complémentaire en matière d'urbanisme

Il faudra joindre au PLU la table de concordance à la suite de la recodification du code de l'urbanisme.

Convention de partenariat pour la bibliothèque municipale

Le personnel ainsi que les bénévoles auront accès à des formations, et la bibliothèque est accessible à tout le monde.

Pour cela la commune va verser la somme de 0,05 € par habitant soit 85,35 € au total par an.

Renouvellement du parc informatique de la médiathèque Ordinateurs par la société SPID pour 2 149,67 € HT

Logiciel Decalog de la société Guilherand Granges pour 4 450 € HT

Monsieur le Maire va faire la demande de subventions adéquates.

Représentation au CCAS

Suite à la démission de Sandrine Lelyon, le conseil approuve la désignation de Christophe Meunier

Ferme des Mielles

Suite au précédent conseil municipal où le principe de la vente de la ferme des Mielles a été approuvé, le conseil devait se prononcer à bulletins secrets, soit une vente par adjudication, soit une vente à l'amiable.

Les résultats ont donné :

- par adjudication : 7 voix
- à l'amiable : 6 voix,
- nul : 1 voix

Affaires financières

Retour sur les tarifs de location des courts de tennis

Pour plus de simplicité, les tarifs suivants ont été adoptés : 9 €/heure pour les personnes extérieures à Port-Bail, 7,50 €/heure pour les gens de Port-Bail (ayant une résidence), 1/2 tarif pour celui qui joue avec un licencié. Forfait pour 10 h maximum : 50 €

La charge du régisseur sera de vérifier les assurances des utilisateurs

Tarifs de location des barrières

Ces tarifs s'appliquent aux communes ou associations extérieures à Port-Bail 1 € par barrière et 55 € de remboursement en cas

de détérioration.

Subventions de fonctionnement aux associations

Les subventions ont été validées par la commission et validées par le bureau. Le montant est consultable à la mairie ou sur le site Internet.

Cautionnement pour le prêt de la SPL

Un emprunt de 1 700 000 € (dont 700 000€ pour Port-Bail) sur 15 ans au taux de 1,72% a été sollicité par la Société Publique Locale des Ports au près du Crédit Agricole.

La banque demande pour cela une caution de la part du Conseil Départemental, et de la commune de Port-Bail.

La répartition est la suivante: CD 85 %, Port-Bail 15% soit 595 000 € pour le département et 105 000€ pour la commune.

Accordé par le Conseil

Mise en vente aux enchères de matériel technique

Tracto-pelle 8 000€, Camion trafic 500€, Herse à sable 5 000€ (nettoyage des plages). S'adresser aux services techniques

Convention avec la 3CI pour des cours informatiques

Les cours sont dispensés pour 4 agents communaux au centre multimédia.

Recensement 2017 du 18 janvier au 18 février

Un agent recenseur se présentera prochainement chez vous.

Il vous demandera de répondre à l'enquête, et vous proposera de le faire sur Internet.

Si vous ne voulez pas répondre par Internet, vous pourrez toutefois utiliser les questionnaires papier que votre agent recenseur viendra récupérer.

A quoi ça sert ?

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France.

Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes: plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations :

décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), préparer les programmes de rénovation des quartiers, déterminer les moyens de transport à développer...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Des réponses confidentielles

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle. Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil. Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, il vous sera demandé de répondre rapidement après son passage. Par avance merci.

Oui au Grand Cotentin, la ferme des Mielles mise à prix 250 000€

Le conseil municipal s'est réuni mardi 14 juin 2016

Affaires générales

Avis sur le périmètre du futur EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunautaire)

A la suite de la création du Grand Cotentin, 11 Communes doivent composer le futur EPCI.

Le Conseil se prononce favorablement sur ce périmètre.

Avis sur le PLU de Saint Georges de la Rivière

La commune étant limitrophe de Port-Bail, elle doit donner son avis sur les créations ou les modifications des PLU des communes limitrophes. Le conseil donne un avis favorable sur le PLU de Saint Georges de la Rivière.

Ferme des Mielles :

Déclassement parcellaire et montant de la mise à prix

La vente des bâtiments et de 5 hectares de terrain fait l'objet d'un déclassement et sa mise à prix par adjudication est approuvée pour 250 000 €. L'hippodrome reste propriété de la commune et est loué à La Société des Courses par convention. (suite au dos)

Conseil suite ...

Le terrain où évolue les ULM reste propriété de la commune et, est mis à disposition à l'association "Les Vikings Volants" par convention.

Affaires financières

Admission en non-valeur

Pour la somme de 556 € due pour la cantine par une famille ayant déménagée concernant la période 2011-2012.

Fonds d'aide et fonds de solidarité pour le logement

Pour le fonds d'aide aux jeunes, la somme allouée est de 0,23 € par habitant soit la somme de 394 €.

Pour le fonds de solidarité pour le logement, la somme allouée est de 0,60 € par habitant soit la somme de 1030,20 €.

Domaine des Pins : approbation du bilan prévisionnel de la SHEMA au 31/12/2015 et avenant n°2 à la concession d'aménagement

Le but est de trouver une issue la plus favorable possible au devenir du Domaine des Pins:

Vente de 25 terrains à bâtir, vente du logement du gardien,

Devenir du bâtiment principal

Participation de la Commune de 300 000 € à hauteur de 60 000 € par an de 2017 à 2021

Tarifs de la cantine scolaire pour l'année 2016-2017

Malgré un déficit de 47 073 € pour l'année 2015-2016 contre 36697 € pour l'année 2014-2015, le Conseil n'augmente pas les tarifs de la cantine pour l'année 2016-2017 afin de ne pas pénaliser les familles.

Dissolution du Syndicat d'assainissement

Le conseil municipal s'est réuni mardi 5 juillet 2016

Affaires générales

Syndicat d'assainissement

Le SIAEU de Denneville, Port-Bail et St Lô d'Ourville a délibéré le 23 juin 2016 pour sa dissolution au 1 janvier 2020. Le Conseil vote donc également pour cette dissolution à la même date et à la majorité moins 2 voix contre et 1 abstention.

Commission Jeunesse et Sports

Le Conseil, compte tenu des nouvelles délégations, propose de nommer Fabienne Letellier membre de la commission Jeunesse et Sport.

Affaires financières

Demande de subventions pour la réalisation du gymnase et de la nouvelle salle de motricité du regroupement scolaire.

Le Conseil après s'être fait présenté le plan de financement approuve celui-ci à la majorité moins 1 voix.

Cession d'une remorque

La commune de La Haye en ayant fait la demande, le Conseil accepte la vente de ce matériel dont nous n'avons plus l'utilité au prix de 6 000€ TTC.



Numérué partiel, le futur gymnase et le Plan Local d'Urbanisme à modifier

Le conseil municipal s'est réuni mardi 27 septembre 2016

Affaires générales

Commission Education

Le Conseil décide de nommer Fabienne Letellier à la commission éducation.

Numérué

Compte tenu du prochain recensement, la commission Numérué propose de mettre à jour partiellement ce projet qui devra prochainement impacter la totalité du territoire de la commune.

Cela va commencer par le quartier qui a le plus évolué en terme d'urbanisme : toute la rue Edgar Quinet, toute la rue Victor Hugo, toute la rue Emile Deprez ainsi qu'une partie de la rue Lechevalier. Les habitants concernés seront informés par courrier.

Syndicats d'eau de la Côte des Isles

Les différents Syndicats (SMP Côte des Isles, SIAEP de Port-Bail, SCYE et la Commune de Barneville ayant délibéré pour le transfert de leurs compétences au Syndicat d'Eau de la Manche (SDeau50) la commune doit désigner ses représentants dans le Conseil Local de l'eau potable (CLEP) Messieurs Cholot et De Smet sont candidats et élus.

Affaires financières

Futur Gymnase

Après le vote de la Communauté de Communes de la Côte des Isles pour un fonds de concours de 300 000€ au lieu de

la demande communale de 600 000€, le plan de financement a été revu et accepté moins 1 voix.

Il sera nécessaire que le futur EPCI (Cotentin) augmente cette subvention et que la commune recherche d'autres financements (Région ...) pour alléger la part de financement communal évalué aujourd'hui à 1 587 000€ pour un établissement qui doit être fréquenté par de nombreux enfants du Canton, voir plus éloignés. (élèves du Collège et internat).

Le Conseil décide d'engager la mission d'accompagnement du Maître d'œuvre avec ATECOM pro, qui a déjà réalisé l'étude de faisabilité, pour la somme de 9000€

Acquisition d'une licence 4

La licence propriété de Mr et Mme Soret (La Bascule) étant à la vente, la commune décide de son acquisition pour la somme de 2 000€.

Plan Local d'Urbanisme

Compte tenu d'un jugement du Tribunal Administratif de Caen, intervenu le 3/12/2014, il est nécessaire de procéder à une révision dans laquelle devront être intégrées les recommandations du PPRL et l'actualisation du PADD. Le Conseil accepte donc de procéder à cette révision avec l'aide d'un cabinet spécialisé.

Prochain Conseil Mardi 29 novembre à 20h30